



Contrat agent commercial non signé

Par **NIOLAT**, le **20/11/2010** à **12:47**

Bonjour,rrnJe travaille depuis quelques mois comme agent commercial indépendant pour unernentreprise Espagnole, qui ne veut pas établir de contrat entre nous.rnAu départ,c'était d'accord, ensuite ils ont demandé d'attendre une première affaire, maintenant ils évoquent le non-intérêt d'un contrat et parlent de confiance...rnLes produits sont intéressants pour moi,j'ai déjà noué des contacts qui je pense déboucheront sur des affaires fermes.rnEn cas de problèmes(non-paiement des commissions dues),je n'ai comme trace que les nombreux mails échangés avec eux.rnSur le plan juridique, est ce que ce sera suffisant pour entamer un recours et obtenir réparation(si un problème de règlement de commission se posait bien sur).rnA part ce problème de règlement, ai je d'autres risques de représenter cette société sans contrat ?rrnMerci pour vos réponsesrrnMarc